

PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du mardi 24 janvier 2023, 19.00 heures à la grande salle de l'auberge communale de Courgevaux.

Présents: Il y a **60** électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 7 personnes sans droit de vote: Mme Chantal Tzaut, Mme Nadja Jemmely, M. Marc Zeller, M. Peter Linder, Mme De Facci, ainsi que les représentants de la presse, Mme Nicole Rüttimann (La Liberté), M. Urs Hänni (Murtenbieter-Freiberger Nachrichten).

Présidence: M. Eddy Werndli, Syndic

Procès-verbal: Daniele Perrenoud, secrétaire communale.

Eddy Werndli, Syndic, salue les personnes présentes au nom du Conseil communal.

Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N° 48 du 2 décembre 2022, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis en semaine 52. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Comme il n'y pas d'autre remarque, le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de **31**. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du Conseil communal peuvent voter pour le budget.

Excusés: Se sont excusés : Pascal Kuchen, Andrea Niggli, Nicole Hausmann.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: Sara Girardi, Doris Sherifi, Mathias Kurz

Pour simplifier la lecture des investissements, EW propose de modifier l'ordre du jour pour le point 2.3 Rapport de la commission financière. Il propose que la lecture du rapport de la commission financière soit faite au début des investissements, soit sous le point 2.2 et que chaque investissement est approuvé après sa présentation.

L'assemblée communale approuve ce changement à la majorité des voix (57), et 0 non.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2022
2. Budget 2023
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 Investissements
 - 2.3 a) **Vente** bâtiment des sapeurs-pompiers, participation
 - 2.3 b) **Place** de jeux, information, financement, approbation
 - 2.3 c) Ruelles du Posat et Madeleine, assainissement, information, financement, approbation
 - 2.3 d) Crédit d'étude préalable pour la définition de mesures de modération du trafic et de l'avenir du village, information, financement, approbation

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Total charges de | CHF 7'244'945.00 |
| Total produits de | CHF 7'512'498.00 |
| Bénéfice annuel budgété de | CHF 267'553.00 |

Le budget 2023 présenté aujourd'hui comporte deux changements majeurs par rapport au budget 2022 :

- Les salaires et les prestations sociales des collaborateurs communaux sont désormais gérés dans le chapitre 6 - Routes.
- Les salaires des finances et de l'administration ne sont plus répartis proportionnellement sur tous les chapitres, comme c'était le cas auparavant. Pour le moment, le secteur de la construction constitue encore une exception, puisque la secrétaire communale y consacre environ 50% de son temps de travail.

Autres changements :

- Un autre changement intervient également au chapitre de l'aménagement du territoire : À partir du milieu de l'année, un nouveau collaborateur nous soutiendra dans le domaine technique. Le nouveau collaborateur suivra entre autres les dossiers de construction et contrôlera les chantiers.
- Nous obtenons ainsi un allègement de l'administration et une amélioration considérable des documents dans les dossiers de construction.

Au total, la masse salariale, y compris les prestations sociales, augmentera d'environ CHF 118'000.- dans tous les domaines.

Impôts :

Pour l'ensemble des impôts, le Conseil communal prévoit une augmentation d'environ CHF 540'000.-. Cela est conforme aux recommandations du canton et aux statistiques fiscales. Il compte bien sûr aussi sur une augmentation des impôts due à l'arrivée de nouveaux habitants et à l'implantation d'entreprises.

Pour l'impôt sur le revenu, une augmentation d'environ CHF 280'000.00 est prévue.

Des recettes importantes sont attendues en 2023 pour ces deux impôts spéciaux :

| | | |
|---------------------------------|----------------|-----------------|
| Impôts gains immobiliers | 283'000 | +203'000 |
| Impôts sur les mutations | 224'000 | +44'000 |

Les amortissements se situeront dans une fourchette similaire à celle du budget 2022.

Degré d'autofinancement :

| | | |
|---|----------|------------------|
| Résultat annuel Budget 2023 | + | 267'553 |
| Dissolution de réserves | - | 289'092 |
| Allocations de réserve | + | 229'208 |
| Amortissement du patrimoine administratif | + | 162'370 |
| a) Autofinancement | + | 370'039 |
| b) Investissement net dans le patrimoine administratif | | 1'560'851 |
| Degré d'autofinancement (a/b) | | 23.70% |

Questions :

Martin Schwaar : Par rapport à 2022, une augmentation de CHF 60'000.00 est prévue pour les jetons de présence. Les jetons de présence sont-ils toujours de 40 francs ?

| Investitions 2023 | Betrag |
|--------------------------------------|-----------|
| Nouveaux investissements avec accord | 1'007'000 |
| Nouveaux investissements sans accord | 273'851 |
| Désinvestissement sans accord | -810'000 |
| Taxes de raccordement | -240'000 |
| Nouveaux investissements nets | 230'851 |

Jusqu'à présent, on parlait que de nouveaux investissements. Dans MCH2, la nouveauté est, que le compte des investissements n'autorise plus les reports des années précédentes. Au contraire, le compte des investissements présente combien la commune souhaite investir pour les investissements en cours.

Comme les investissements s'étalent souvent sur plusieurs années, il est plus clair de ne présenter que les montants effectifs des investissements par année.

| <u>Compte d'investissements 2023</u> | | |
|---|------------------|----------------|
| 02 Immeubles administratifs | 630'000 | |
| 0290 Crédit de planification place de village | 200'000 | |
| 0290 <u>Rénovation</u> Appartement ex Widmer | 230'000 | |
| 0290 <u>Assainissement thermique bâtiment administration-école</u> | 100'000 | |
| 0290 <u>Étude/concours bâtiment scolaire/gymnase/multifonctionnel</u> | 100'000 | |
| <u>Compte d'investissements 2023</u> | | |
| 15 Association des pompiers | 0 | 810'000 |
| 1500 Vente du bâtiment et terrain | 810'000 | |
| <u>Compte d'investissements 2023</u> | | |
| 21 CO | 8'671 | 0 |
| 2130 Remplacement des cloisons du gymnase | 8'671 | |
| <u>Compte d'investissements 2023</u> | | |
| 34 Sport | 50'000 | 0 |
| 3410 Rénovation de l'aire de jeux de la cour de récréation | 50'000 | |
| <u>Compte d'investissements 2023</u> | | |
| 41 Santé | 234'000 | 0 |
| 4120 <u>Reseau Santé Lac Part.</u> | 234'000 | |
| <u>Compte d'investissements 2023</u> | | |
| 61 Routes communales | 1'017'000 | 0 |
| 6150 Trottoir <u>Rte Principale (gare)</u> | 100'000 | |
| 6150 Fin du <u>Mossard</u> places de parc | 20'000 | |
| 6150 <u>Giratoire Fin du Mossard</u> | 100'000 | |
| 6150 Ch. Grillons, berges, canalisations, routes, crédit cadre | 150'000 | |
| 6150 <u>Ruelles Posat & Madeleine</u> | 380'000 | |
| 6150 Etude préalable définition futur village | 80'000 | |

Place de parc village (CHF 20'000.00) : MD : Une étude de faisabilité a été faite par Archam et Transitec. Une place de parc est techniquement possible, mais au niveau politique, c'est difficile de justifier la réalisation d'un parking au canton. Le CC a décidé d'attendre le développement du village et les besoins à venir.

AR : Il y aura à l'avenir une publication pour communiquer l'état des investissements.

Martin Schwaar souhaite encore voter sur le compte d'investissement.

C'est prévu sous 2.4.

Hans Tschirren:

Il mentionne la mission du Conseil communal : entre autres reconnaître les besoins des citoyens et ne pas les décevoir. Il mentionne le renchérissement mondial qui a lieu en ce moment. Il souhaite que le Conseil communal prenne au sérieux les préoccupations des citoyens. En 2012, le taux d'impôt a été augmenté. Il est d'avis que Courgevaux devrait baisser son taux d'impôt, il mentionne le départ de Phonak et se pose la question s'ils étaient partis avec un taux de 62.5 % comme Morat. Il critique la construction d'appartements de luxe et il est d'avis qu'il faut rester attractif, c'est pourquoi certains investissements ne doivent pas être approuvés ce soir. Il plaide pour un abaissement du taux d'impôt à 62.5 %. Ainsi, même les contribuables qui ne sont pas très aisés peuvent rester au village.

AR : L'histoire de Phonak est à un autre niveau. La décision a été faite par le siège principal à Stäfa. Concernant le haut standard des logements : Il a eu des discussions avec M. Rück, chef de service du SBC, qui accompagne certains projets. Il a parlé en faveur d'un standard plus élevé pour les logements. Mais il faut que ça soit un mélange sain. Sinon, on prend des risques. Mais influencer cela, c'est relativement difficile, car ce sont des projets privés. La seule chose que la commune peut contrôler, c'est le projet des logements pour senior. Concernant le taux d'imposition : Il y aura certainement une discussion, mais il faut d'abord définir l'avenir.

Martin Schwaar aimerait des investissements que la commune peut supporter. Le président de la Banque nationale parle d'augmenter les taux d'intérêt. Il n'a aucune idée de la manière dont le Conseil communal arrive à de tels chiffres.

AR dit que le Conseil communal ne parle pas d'intérêts, mais d'autofinancement.

Martin Schwaar doit donc donner raison à Hans Tschirren, car il ne veut pas jeter de l'argent par la fenêtre.

AR : Les études sont des clarifications. On ne peut pas demander au Conseil communal de sortir quelque chose de ses manches sans étude.

Martin Schwaar : Toute la région va s'agrandir et c'est à l'association d'en prendre l'initiative. C'est une question légitime et c'est pourquoi je rejette ces études. Il ne voit de résultat nulle part. Le canton augmentera tôt ou tard les impôts.

Selon **AR**, Martin Schwaar se contredit.

Philippe Kocian réagit à l'idée de l'arrivée de 1000 nouveaux habitants à Courgevaux. Il se demande si c'est vraiment la volonté de la commune d'augmenter de 1000 nouveaux habitants en 10 ans ? Il prend la commune d'Echandens comme exemple. Il n'y a jamais eu 1000 nouveaux habitants en 10 ans – mais en 20 ans. Il mentionne l'infrastructure de ce village et sa proximité avec Lausanne et l'université. Et Courgevaux n'est pas une ville universitaire. La commune parle toujours de plus de gens et nous avons besoin d'infrastructures. La commune n'a même pas un centre médical (comme Echandens). Il parle encore de la sécurité et il mentionne la route Vers le Pont. Selon une demande faite à Mme Danthe lors d'une AC il y a une année, il n'y a pas de possibilité d'élargir le chemin ou de construire un trottoir. A Echandens, il y a des trottoirs. Il vient sur la proposition du CC d'utiliser la Promenade du Ruisseau comme chemin pour les écoliers. Il ne comprend pas cela

La décision de vendre les biens mobiliers sera prise au cours de l'année 2023.

2.3 b) Place de jeux, information, financement, approbation

C'est Petr Grossmann (PG) qui présente ce point.

La place de basketball a été assainie l'année dernière dans une première phase. Pour des raisons de protection du patrimoine, le mur le long de la route n'a pas été touché. Dans la deuxième phase, il aimerait assainir complètement la petite aire de jeux avec le toboggan. Cela signifie un revêtement entièrement nouveau et surtout plus sûr et une nouvelle table multisports, appelée **Teqball**. Le toboggan restera en place. La commune souhaite avant tout offrir à aux enfants et aux jeunes une aire de jeux moderne et sûre, afin de réduire au maximum le risque de blessure.

Pour des raisons de sécurité et afin de gagner de la place pour le toboggan et la table multisport, l'arbre doit être retiré. La commune s'engage à planter un arbre de remplacement près de l'aire de jeux de Froideville.

| Financement | | |
|-----------------------------|----|---------------------|
| Total des investissements | | CHF 50'000.00 |
| Amortissement | 3% | CHF 1'500.00 |
| Financement (fonds propres) | - | 0.00 |
| Charge annuelle | | CHF 1'500.00 |

Le Conseil communale recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de **CHF 50'000.00**.

Question:

Roland Tinguely se demande pourquoi cela n'a pas été déjà budgétisé l'année passée.

PG explique qu'on n'a pas utilisé le crédit entier l'année passée à cause du mur, qui est resté en l'état sur demande du SBC.

EW explique qu'il y a eu un contrôle de la première étape par la SUVA qui proposait d'assainir toute la place.

Roland Tinguely aimerait savoir si, après ce crédit, la place est terminée.

Christian Jufer aimerait savoir si le gazon reste gazon naturel. Il suggère une place synthétique.

PG dit que cela serait peut-être un projet dans quelques années.

Christian Jufer aimerait que les enfants puissent utiliser le nouveau terrain pour jouer au foot sur la place basket-ball.

PG répond que l'interdiction n'était pas à cause de la nouvelle place, mais parce qu'il y a eu de la casse aux fenêtres du bâtiment communal.

Hans Tschirren fait la remarque que Courgevax n'est pas donateur de la patinoire de Morat. Le Conseil communal prend note de cette suggestion.

Loïc Rapicault pose la question sur l'amortissement, qu'il trouve long. **AR** dit que c'est prescrit par le canton.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à la majorité des voix, 55 oui et 2 non.

Intervention :

Nicole Bigler revient sur le fait qu'il faut absolument replanter cet arbre.

Courgevaux est en plein développement et différents aspects doivent être pris en considération et éclaircis:

- Mobilité douce
- Modération du trafic
- Cheminements piétonniers
- Aménagement parcelle 76
- Liaison à la Promenade du ruisseau
- Évt. liaison pour piétons et cyclistes à la gare

Le plan directeur communal mentionne également le besoin d'apaiser la circulation dans les quartiers résidentiels et prévoit la mise en place de zones à 30km/h.

L'année passée, un groupe de citoyens identifie de nombreux points sensibles sur notre réseau routier, avec une concentration de points sur la Route Principale, et en fait part au Conseil communal.

Dans ce contexte le Conseil communal souhaite faire objectiver les difficultés soulevées par les citoyens par un bureau spécialisé, comme le demande la loi, pour :

- Identifier les besoins
- Constituer une base
- Prioriser les actions

Le but est de trouver la marche à suivre la plus adéquate en faveur de:

- Apaisement de la circulation
- Sécurisation de la mobilité douce
- Évt. création de nouveaux chemins

Tout en respectant les cadres légaux et les possibilités financières.

| Financement | | |
|-----------------------------|-----|----------------------|
| Total des investissements | | CHF 80'000.00 |
| Amortissement | 10% | CHF 8'000.00 |
| Financement (fonds propres) | - | 0.00 |
| Charge annuelle | | CHF 8'000 .00 |

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de **CHF 80'000.00**.

Philippe Kocian : Il se demande si ce projet est prévu pour une question de sécurité ou si on aimerait rapprocher la gare pour une question de densification.

MD répond que ce chemin de liaison avec la gare est listé en dernier. Mais elle explique également la problématique avec le trottoir de la Route Principale, qui n'est pas très sécurisé. Elle assure également d'étudier une possibilité pour Vers le Pont. Mais elle est d'avis qu'il faut éviter le « raccomodage ».

Fabio Pelle : Il aimerait savoir quand ce projet sera entamé ?

MD : en printemps 2023

Martin Schwaar aimerait savoir si le canton a son mot à dire.

MD explique qu'il y a un plan sectoriel vélo. Mais pour pouvoir s'adresser au canton, il faut présenter des plans d'ingénieur.

Cédric Bigler souhaite toutefois dire que des mesures de ralentissement augmentent le bruit. Il a habité longtemps aux abords de la route cantonale et il parle d'expérience.

MD dit que nous pouvons nous prononcer que de manière limitée sur la route cantonale.

Olivier Wuillemin soulève la question de la route de contournement.

MD explique qu'une partie du tronçon est réservée.

Thierry Mauron poursuit que Courgevaux n'est pas une priorité du canton. Mais le projet Schiffenen-Morat du Groupe E pourrait redistribuer les cartes. Si ce projet se réalise, ça serait une condition de Courgevaux d'exiger la route de contournement (passage des poids-lourds). Mais il s'agit d'une théorie.

Walter Maeder : Il mentionne la dangerosité de la sortie du village vers la ferme Tschirren.

| Financement | | |
|-----------------------------|-----|----------------------|
| Total des investissements | | CHF 46'000.00 |
| Amortissement | 10% | CHF 4'600 .00 |
| Financement (fonds propres) | - | 0.00 |
| Charge annuelle | | CHF 4'600 .00 |

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de **CHF 46'000.00**.

Questions :

Mathias Kurz demande si c'est aussi SeeLandtechnik qui fait les services ?

EW répond par oui.

Andreas Bürgisser aimerait savoir s'il a aussi une lame à neige.

Alfred Rentsch explique que cet accessoire fait partie de la livraison.

Il n'y a plus de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à la majorité des voix, 59 oui et 0 non.

2 personnes quittent la salle = 58 personnes, majorité = 30

2.3 g) Etude recherche eau potable / sources, financement, approbation

C'est Thierry Mauron (TM) qui présente ce point.

Pour une commune, fournir de l'eau potable est devenu un réel défi depuis quelques années.

Les réglementations sont de plus en plus strictes, avec des analyses toujours plus poussées.

De nouveaux facteurs font partie dorénavant de la gestion des ressources en eau potable de Courgevaux. En voici quelques-uns :

- Chlorothalonil + Nitrate, Zone de protection
- Nouvelles exigences du canton et de la Confédération
- Collaboration et interconnexion avec communes voisines (nouveaux contrats, nouveaux prix)
- Amélioration de la défense incendie et liaison de secours (CCMM)
- Réchauffement climatique et fluctuation de nos réserves
- Blackout et plan de gestion en cas de coupure d'électricité
- Etc.

Le travail du Conseil communal est de prévoir, d'anticiper l'avenir ou les futurs besoins. Dans ce domaine, le constat actuel est le suivant : La consommation d'eau par habitants est en baisse.

Mais le nombre d'habitants pour Courgevaux dans le futur est en forte augmentation. Selon les prévisions, la commune franchit assez rapidement le cap des 2000 habitants. Cela nécessitera de plus grandes ressources en eau potable.

Pour débiter ce travail, il est nécessaire d'étudier les possibilités qui s'offrent à nous pour améliorer nos ressources en eau potable avant de décider d'une nouvelle infrastructure.

Comme ce genre de projet est long à réaliser, il est important de pouvoir démarrer une étude de faisabilité pour que nous puissions choisir la meilleure option pour le futur. Pour cela, le Conseil communal prévoit un investissement de **CHF 60'000.00** pour étudier ce projet avec

| Financement | | |
|-----------------------------|-----|---------------------|
| Total des investissements | | CHF 50'000.- |
| Amortissement | 20% | CHF 10'000.- |
| Financement (fonds propres) | - | 0.- |
| Charge annuelle | | CHF 10'000.- |

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de **CHF 50'000.-**.

Il n'a pas de question, on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à la majorité des voix, 56 oui et 0 non.

2.3 i) Etude de développement d'un centre scolaire et d'une halle polyvalente , financement, approbation

C'est Mona Bouasria qui présente ce point.

Dans la commune de Courgevaux, selon les projets reçus, le Conseil communal estime qu'il y aura 400 logements supplémentaires et, avec cela, une augmentation de la population de 1000 personnes est prévue. Selon des recherches, il est réaliste d'imaginer que 150 enfants supplémentaires vivront à Courgevaux dans les prochaines années.

Le Conseil communal n'a pas de possibilité d'ouvrir d'autres classes à Courgevaux avec les infrastructures actuelles. À la suite d'une discussion avec les membres du comité de la convention scolaire de la région de Morat, il n'y a pas de projet de nouvelles écoles par les communes membres et le comité soutient notre projet.

Ainsi, le Conseil communal souhaiterait réaliser une étude concernant la faisabilité d'un nouveau centre scolaire sur la parcelle 74 qui est une parcelle classée d'intérêt général. Cette école semble nécessaire pour suivre l'évolution démographique de Courgevaux et l'ouverture de classes supplémentaires à Courgevaux ou dans les communes membres de la convention est très limitée.

À la vue des prévisions, les infrastructures actuelles de du cercle scolaire primaire ne permettront pas d'accueillir les futurs enfants.

Dans cette étude, le Conseil communal souhaite intégrer une salle polyvalente. La salle polyvalente permettra la tenue des assemblées communales. Cette salle sera un lieu qui pourra être utilisée également dans le cadre scolaire et dans le cadre des activités des sociétés locales qui le souhaitent.

| Financement | | |
|-----------------------------|-----|----------------------|
| Total des investissements | | CHF 100'000.- |
| Amortissement | 10% | CHF 10'000 .- |
| Financement (fonds propres) | - | 0 |
| Charge annuelle | | CHF 10'000 .- |

ressorti des premières discussions. La commune aimerait faire cette étude pour définir les besoins avec Morat et le département de l'instruction publique du canton. Un contrat d'utilisation avec un loyer est prévu. Le CC est d'avis qu'un village sans école devient une cité dortoir. Dans ce projet il faut également prévoir un chemin piéton direction gare.

Mathias Kurz aimerait savoir s'il y a un projet pour une nouvelle salle auberge.

EW : Pour l'auberge, il n'y a pas de projet pour l'instant, cette salle ne peut pas être touché et il y a un problème avec les places de parc et la sortie sur la route cantonale.

Roland Bollin soutient Mathias Kurz en disant que s'est également nouveau pour lui que l'Auberge ne sera pas agrandie. Nous n'étions pas vraiment informés. Au final, c'est le canton qui décide. Il ne voit pas l'intérêt d'aller de l'avant. Il y a trop d'incertitudes. L'affaire doit être renvoyée. Nous pourrions alors nous faire une meilleure idée dans quelques années. La commission des finances souhaite des éclaircissements supplémentaires concernant le positionnement du canton et de la région.

MB ne peut pas venir pas avec un projet déjà fait – le comité soutient le projet, mais sans étude, nous ne pouvons pas donner des garanties.

Cédric Bigler dit que nous venons de voter 80'000.- pour une étude de modération du trafic et que maintenant 100'000.- sont en jeu. Dans notre région, on profite d'une richesse culturelle et cela ne gêne pas aux élèves de bouger. Cela permet une école dans le village. Pour l'instant, on a un stand de tir (qui fait du bruit), la piscine est à Morat, le CO est à Morat – est-ce qu'on veut une cité dortoir ? Et la prochaine étape, c'est la fusion, et maintenant nous pouvons encore influencer notre avenir. C'est un choix politique.

Hans Tschirren : Notre Syndic a déjà toujours aimé faire des constructions. Il se tient à la citation du conseiller fédéral Maurer, qui a dit: *Vous savez, il n'y a rien de plus facile que de dépenser l'argent des autres.* Il demande d'accepter la décision de 2012 : Courgevaux reprend les discussions de fusion – accepté par 50 voix et 0 votes contres. Le Conseil communal repousse encore et toujours. Il est d'avis que les élèves de Courgevaux sont défavorisés. Selon lui, ils ne peuvent pas participer aux activités comme les cadets, la patinoire, la musique etc. Et puis l'argent s'est envolé.

EW s'agite également et lui répond que l'argent est bien là. La commune collabore à 100 % avec Morat et avec le cercle scolaire.

Alfred Rentsch souligne qu'on ne discute pas la fusion dans les investissements.

Arnaud Jotterand: Il aimerait savoir si le projet sera divisé en cas de refus.

MB clôt les discussions avec la remarque, que l'étude porte sur l'ensemble de la parcelle.

On passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité 30 oui et 16 non.

2.3 j) Assainissement thermique bâtiment administration-école, financement, approbation

C'est Mona Bouasria qui présente ce point.

Une étude thermique a été réalisé concernant le bâtiment administratif qui contient également des classes. Ce bâtiment communal est un bâtiment qui possède, selon les biens culturels, le degré de protection maximal. Ainsi, c'est un bâtiment qui est présent pour durer et qui doit être entretenu et assaini de façon régulière.

Un groupe de travail a été formé afin d'analyser les résultats de celle-ci et d'en sortir les axes d'assainissements nécessaire à ce bâtiment afin d'éviter des pertes énergétiques sur une structure d'une telle ampleur. Plusieurs axes ont été retenues:

- 1) Isolation du plafond de la cave
- 2) Isolation des portes de garage
- 3) Isolation des portes d'entrée.

Cet assainissement a été réfléchi et il prend en compte le possible changement d'affectation d'une partie de ce bâtiment.

Walter Maeder trouve que ce terrain est trop cher. Il aimerait savoir s'il y aura une construction dessus ou si cela reste gazon.

EW dit que c'est la partie dégagée pour les pensionnaires et une liaison avec l'auberge.

Christian Jufer s'intéresse à l'accès de la parcelle. Il se pose également la question si on a vraiment besoin de cette parcelle.

Alfred Rentsch mentionne deux raisons. Le projet AP3 a besoin de cette parcelle, puisqu'il manque un espace vert. Et pendant la construction, on pourrait l'utiliser comme emplacement pour la grue et dépôt de matériel.

Jordan Voirin aimerait savoir pourquoi le propriétaire ne peut pas construire?

EW explique que, à cause de la grandeur de la parcelle, il pourrait seulement construire en achetant encore une parcelle à côté.

Walter Maeder aimerait qu'on communique le nom du propriétaire.

Jordan Voirin aimerait encore savoir l'article du projet. C'est l'art. 33.

Après ces discussions, l'on passe au vote.

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté est accepté à l'unanimité avec 48 oui et 0 non.

2.4 Vote final du budget d'investissement et du budget de fonctionnement

Budget d'investissement

Eddy Werndli remercie l'assemblée de leur confiance et passe au vote final du budget d'investissement.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 46 oui et 2 non, le budget des investissements 2023 qui prévoit des dépenses nettes d'investissements de **CHF 1'560'851.00**.

Budget de fonctionnement

Eddy Werndli remercie l'assemblée de leur confiance et passe au vote final du budget de fonctionnement.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 47 oui et 0 non, le budget de fonctionnement 2023 qui prévoit un bénéfice de **CHF 267'553.00**.

3 Approbation des statuts de l'association des communes du district du Lac – intégration des sapeurs-pompiers

C'est Alfred Rentsch (AR) qui présente ce point.

Les associations de sapeurs-pompiers sont désormais intégrées dans l'association des communes du district du Lac. Par conséquent, les statuts de cette association doivent être totalement révisés.

Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS)

Réorganisation de la compétence concernant l'organisation des sapeurs-pompiers des communes vers la région (district).

A Fribourg, **lors d'événements relevant de la compétence sapeurs-pompiers**, le dispositif en place permet d'apporter une **aide adéquate dans les meilleurs délais**.

Les ressources sont engagées **en fonction des risques**, non des frontières politiques.

EW donne la parole à Petr Grossmann qui fait une rétrospective du jubilé des 75 ans du FC Courgevoux et son programme passionnant. La nourriture et les boissons étaient également au rendez-vous. Le bar à bière a également été bien fréquenté. PG adresse un grand compliment au FC Courgevoux et remercie tous les bénévoles et en particulier Otto Hediger, président du FC Courgevoux, à qui il remet un cadeau.

Encore des questions?

Roland Tinguely:

Dans le libretto il est mentionné que la production solaire sera insuffisante pour compenser la consommation totale du système de pompage. Il est aussi mentionné que 70 % de l'énergie est directement consommée par le système de pompage et que le solde est racheté par le distributeur d'énergie.

Sa question est comment cela est-il possible si la production d'énergie est insuffisante ?

Cette production d'énergie influence-t-elle aussi la consommation de la buvette du FC ?

Thierry Mauron explique qu'il n'y a pas de relation entre la production d'énergie de la buvette du FC et de la station de pompage. Le système en Froideville fournit l'électricité en instantané. Pendant les périodes de bon ensoleillement, la station n'utilise pas l'intégralité de l'électricité et on ne peut pas stocker le surplus. On pourrait dire que l'installation soutient la station de pompage avec un approvisionnement en électricité. Par année, cette installation produit 12'000 kWh pour 60 m² de panneaux solaires.

Roland Tinguely trouve le rendement énorme. Il a encore le souvenir que la station utilise 40'000 kWh par année.

TM va lui montrer les statistiques et les chiffres. Il mentionne encore que le fontainier a programmé les pompes pour les meilleurs moments de la journée.

Comme il n'a plus de questions, le Syndic remercie l'assemblée de leur présence. Il adresse ses meilleurs vœux et clôt cette assemblée à 22 h 45 h et invite l'assistance à un apéro.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

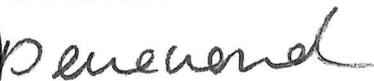
Le Syndic :



Eddy Werndli



la secrétaire :



Daniele Perrenoud